

LES COLLECTIVITÉS FACE AU RISQUE CYBER

COMMENT LES SERVICES PUBLICS LOCAUX S'ORGANISENT-ILS
TOUT EN CONDUISANT LEUR TRANSITION NUMÉRIQUE ?

CYCLE DE L'EAU

**Les haies bocagères
gardiennes de la qualité
de l'eau**

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

**L'énergie du métro
à Rennes**

Transition ou rupture ?



Xavier Pintat
Président de la FNCCR
Membre honoraire du
Parlement

La fin du gaz naturel est désormais inscrite à l'agenda du Gouvernement. Si la FNCCR partage sur le fond la nécessité de nous affranchir des énergies fossiles, nous regrettons un emballement, voire une précipitation sur le sujet, dans la mesure où environ un tiers de nos concitoyens sont encore alimentés par cette énergie*. Il en va de même pour nombre de services publics, par exemple pour le chauffage collectif ou le fonctionnement de stations d'épuration.

Rompre brutalement avec ce mode de chauffage, c'est condamner les ménages, et notamment les plus précaires, à investir plus fortement lors du renouvellement de leur chaudière, c'est tout miser sur l'électricité alors que nous prônons un mix énergétique complet et équilibré, c'est pénaliser toute une filière économique et abandonner un patrimoine public. En outre, ce « gaz bashing » médiatisé n'encourage pas le développement des gaz verts, qui sont pourtant une réponse à la décarbonation et à notre souveraineté énergétique. D'autant plus que les tarifs réglementés du gaz ont été supprimés au 1^{er} juillet, avec pour corollaire, moins de protection pour les consommateurs. Les Français sont prêts à agir mais les pouvoirs publics ne peuvent pas imposer des ruptures majeures sans rompre le pacte social. Cette transition doit donc être plus mesurée, permettant à toute la filière du gaz d'engager sa mutation. La filière hydrogène en est un exemple et trouve sa place en substitution du gaz. Énergie verte et de stockage par excellence, l'hydrogène devra compter parmi les piliers de notre mix énergétique.

Ces grands équilibres, qui président à notre avenir et à la cohésion du territoire, s'appuient sur des réseaux de plus en plus communicants et résilients mais aussi paradoxalement plus sensibles aux enjeux de la cybersécurité.

C'est pourquoi, la FNCCR alerte et accompagne ses adhérents sur les risques et les moyens de protection. Notre récente étude sur la cybersécurité indiquait que seulement 16 % des collectivités prenaient le sujet en considération. Cette question de la cyberprotection doit investir le champ politique et ne pas rester un sujet d'experts.

La multiplication des cyberattaques nous amène à interroger notre capacité collective à nous protéger. Et si les plus grandes structures sont de mieux en mieux armées, les petites collectivités, loin d'être plus à l'abri, sont des cibles de choix.

Le contexte géopolitique actuel n'envoie pas de signaux positifs en la matière. Il est certain qu'une mise à mal majeure des services publics locaux d'énergie, d'eau et du numérique serait aujourd'hui fatale pour la nation.

La FNCCR organise, le 9 novembre prochain, un forum national qui abordera la cybersécurité et les solutions locales. Les débats pourront, je l'espère, vous éclairer sur la conduite à tenir pour préserver les services publics essentiels dont vous avez la charge.



Les services publics locaux dans le viseur des hackers...

.4



Énergies renouvelables On lève (enfin) le frein ?

.6



La FNCCR engagée au Conseil supérieur de l'énergie pour notre avenir énergétique

.6



Assainissement Vers un durcissement des règles

.7



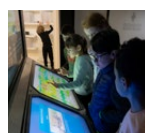
La géothermie prend le métro

.10



Les haies bocagères, gardiennes de la qualité de l'eau

.10



Un escape game inédit sur la transition énergétique

.12

TOUS À L'EAU

Les nouveaux forums de la FNCCR ont trouvé leur public. Environ 100 personnes ont assisté le 1^{er} juin à une journée dédiée à la sécheresse. Bérangère Couillard, Secrétaire d'État à l'écologie a pu conclure les travaux et rappeler que « la FNCCR est un partenaire précieux pour le ministère dans la mise en œuvre du Plan eau [...] ».



EN NOUVELLE-AQUITAINE

Agnès Pannier-Runacher, ministre de la Transition énergétique est allée à la rencontre des équipes et des élus de la FNCCR sur le stand partagé avec les syndicats d'énergie de Nouvelle-Aquitaine, lors des Assises européennes de la transition énergétique à Bordeaux, le 23 mai. Les échanges ont notamment porté sur le soutien de l'État au programme ACTEE pour la rénovation énergétique des bâtiments publics.

SMART GRIDS

Think Smartgrids, l'ADEME et la FNCCR viennent de publier un guide pour le déploiement des smart grids dans les territoires détaillant 10 cas d'usages à déployer prioritairement pour accélérer la transition énergétique des territoires.

Téléchargez le guide ▶



**GUIDE POUR LE DÉPLOIEMENT
DES SMART GRIDS DANS LES TERRITOIRES
2023**



LES PAYSAGES DE L'ÉNERGIE

L'AARHSE, association qui vise à soutenir la recherche en histoire et en sociologie de l'énergie, soutenue par la FNCCR, a organisé une matinée dédiée à l'influence de la transition énergétique sur les paysages et à l'acceptabilité sociale des projets énergétiques. Le débat a réuni des architectes, paysagistes et acteurs des énergies renouvelables. La synthèse des travaux est disponible en accès libre sur le site Internet de l'AARHSE.



Téléchargez le compte-rendu ▶



Réseaux publics

La lettre institutionnelle de la FNCCR / **Directeur de la publication** : Pascal Sokoloff

Responsable de la rédaction : Alexandre Allion

Rédacteurs : Alexandre Allion - Agence Chapti - Jennifer Pilon - Colombine Balcaen

Comité de rédaction : Franco Novelli, Violaine Lanneau, Régis Taisne, Lionel Guy, Anne Barbarin, Guillaume Le Bris, Loïc Haÿ, Edouard Bourdot, Charles-Antoine Gautier.

Tous droits réservés. **Dépôt légal** : 1er trimestre 2023 / **N° ISSN** : 2825-9386

Crédits photos : FNCCR - A.Allion, Adobe Stock, TEAlsace Beraud, SDEC14, Rennes Métropole, SYDEV, TE38, Symielec, Symideau.

Réalisation graphique : Service communication FNCCR - AA

Tirage : 2 500 ex / **Imprimerie** : Espace imprim Paris

Recevoir ce journal en format papier ou numérique : j.pilon@fnccr.asso.fr

FNCCR

Fédération nationale des collectivités
concedantes et régies
20 bd de Latour-Maubourg 75007 Paris
Tél. 01 40 62 16 40
Email : fnccr@fnccr.asso.fr
www.fnccr.asso.fr



LES SERVICES PUBLICS LOCAUX DANS LE VISEUR DES HACKEURS...

L'émergence des villes et territoires intelligents conduit à la connexion de nombreux objets dans l'espace public et à l'interdépendance des systèmes informatiques. La protection des systèmes d'information devient essentielle face à la multiplication des cyberattaques. Il en va de la bonne marche des services publics et de la confiance des citoyens.

La FNCCR a conduit une étude sur la sécurité des smart cities¹ dont la phase d'état des lieux est révélatrice. Près de la moitié des collectivités de plus de 50 000 habitants interrogées lors de l'étude considèrent avoir été régulièrement touchées par une attaque. L'ensemble des collectivités, quelles que soient leur taille et leur criticité, sont susceptibles d'être concernées.

L'enjeu est majeur, avec des spécificités bien comprises des cyberattaquants : la dimension publique des services rendus aux citoyens, l'interopérabilité entre systèmes de génération différente, l'intégration de nombreux services dans un même système, la convergence entre monde physique et monde numérique. La collectivité endosse donc le rôle de chef d'orchestre car un cyberattaquant s'infiltre toujours par le maillon le plus faible du système. Un niveau de sécurisation homogène doit être déployé partout dans la collectivité : transports, distribution d'énergie, commerces et industries, culture.

Le contexte réglementaire

La Directive NIS2, également connue sous le nom de Directive sur la sécurité des réseaux et des systèmes d'information, est une législation visant à renforcer la cybersécurité au niveau de l'Union européenne. Adoptée par l'Europe en 2022, elle est en cours de transposition dans les pays européens. En France, c'est l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (ANSSI) qui mène l'opération. À noter que la transposition de NIS2 se fera en coordination avec celle de la Résilience des entités critiques (REC). La Directive NIS2 a été conçue pour améliorer la résilience et la sécurité des infrastructures critiques, telles que les réseaux de communication, les services d'eau potable et d'assainissement, de santé et énergétiques.

Elle s'applique aux fournisseurs de services essentiels (FSE) et aux fournisseurs de services numériques (FSN). Les adhérents de la FNCCR sont donc directement concernés. Les FSE et les FSN sont tenus de mettre en place des mesures de sécurité appropriées pour prévenir les incidents de cybersécurité et pour réagir efficacement en cas d'incident. Ils doivent également signaler les incidents graves aux autorités compétentes.

Un passage à l'action nécessaire

Malgré la multiplication des attaques par rançongiciel ces dernières années, la prise de conscience du risque par les collectivités reste insuffisante, notamment dans les petites structures. Ainsi, 84 % des collectivités interrogées ne perçoivent pas la cybersécurité comme un frein au lancement de projets smart ou n'ont pas d'avis sur la question. Cette nécessité d'un plan d'action concret, adapté aux différentes collectivités et aux différentes échelles, constitue le point de départ des recommandations portées par la FNCCR à ses adhérents. La Fédération formule ainsi dix recommandations (cf encadré ci-joint), portant sur la question de la cybersécurité dès la conception du projet de ville ou de territoire intelligent, en intégrant le concept de « cybersecurity by design ». Dans une vision prospectiviste, l'étude a passé au crible seize technologies émergentes², afin d'en identifier le niveau de risque, l'impact, la criticité et les pistes de sécurisation. Des fiches d'analyse, réactualisées régulièrement, constituent une référence à destination des acteurs des collectivités pour intégrer les enjeux cybersécurité dès la conception, puis tout au long de la vie des projets.

Des solutions locales émergent

Soluris, l'opérateur public de services numériques pour la Charente-Maritime et les Deux-Sèvres, propose des services mutualisés à ses 600 adhérents. Actuellement, il travaille sur la mise en place d'un dispositif de Responsable de la sécurité des systèmes d'information (RSSI) mutualisé, qui sera opérationnel d'ici la fin de l'année. Le RSSI mutualisé est une équipe composée de spécialistes qui offrira un accompagnement collectif aux collectivités.

La cible principale est constituée des petites collectivités de moins de 5 000 habitants qui n'ont pas entrepris de démarche d'homologation de leur système d'information. Il leur sera proposé un pilotage, des conseils et un accompagnement afin qu'elles puissent assurer leur propre cybersécurité. Cela inclut un audit annuel de leur sécurité, l'établissement d'un plan d'action comprenant des mesures simples qu'elles pourront mettre en œuvre elles-mêmes, un soutien fonctionnel sur le logiciel tout au long de l'année et une assistance juridique. Ce service s'inscrit dans le cadre d'un plan stratégique de trois ans qui combine le RGPD³ et la cybersécurité. Le plan se divise en trois phases : la fourniture de logiciels, l'analyse et l'accompagnement collectif, ainsi que la sensibilisation et la formation à la gestion de crise.

Ouvert en octobre 2022, le centre régional de cybersécurité (CSIRT) de Bourgogne-Franche-Comté se présente, lui,

comme un véritable centre d'appels dédié aux attaques informatiques. L'équipe, composée de quatre personnes, répond aux alertes et régule les demandes pour un potentiel de près de 100 000 bénéficiaires. En effet, toute entreprise, association, service public de la région peut le contacter. Financé par France Relance pour ses trois premières années, le CSIRT franc-comtois est porté par l'agence régionale du numérique et de l'intelligence artificielle (ARNIA). À date, d'autres régions françaises ont également répondu à l'appel à projets de l'autorité nationale en matière de sécurité et de défense des systèmes d'information (ANSSI).

La FNCCR crée un groupe de travail permanent pour ses adhérents

Au niveau national, la FNCCR a mis en place un groupe de travail permanent, dirigé par un RSSI, ainsi qu'un comité de pilotage et une cinquantaine de collectivités adhérentes, afin de répondre aux obligations de NIS2.

La cybersécurité exige une approche transversale qui va au-delà de l'aspect technique. Elle nécessite le soutien, l'implication et la validation des décideurs et des élus. En effet, elle a un impact sur la mobilisation des équipes, le travail quotidien, ainsi que sur les budgets nécessaires à la remédiation des systèmes d'information.

Les 10 recommandations de la FNCCR pour la cybersécurité

1 Mutualisation des moyens

► Déterminer le juste équilibre entre coûts et innovation.

2 Portage politique

► Désigner un élu cybersécurité, responsable de la définition et de la mise en œuvre de la politique cyber, s'appuyant sur les compétences en place au sein de la collectivité.

3 Formation

► Sensibiliser et former les agents et les élus.

4 Cybersécurité native

► Intégrer les enjeux cyber dès la conception des projets.

5 Adaptation en continu

► Réaliser une analyse systématique et continue des risques cybersécurité et du risque résiduel.

6 Écosystème dédié

► Bâtir un processus de concertation entre collectivités et communautés scientifiques.

7 Sécurisation des documents publics sensibles

► Identifier les données sensibles suivant les facteurs de confidentialité, intégrité, authenticité.

8 Mise à niveau des opérateurs

► Intégrer les délégataires dans le management de la sécurité de l'information.

9 Socle juridique pour les contrats

► Insérer dans les contrats publics une métaclause cybersécurité.

10 Dispositif national dédié aux territoires

► Approfondir l'opportunité et le positionnement de la FNCCR liés à la mise en œuvre d'un CERT d'envergure nationale, orienté vers les villes et les territoires intelligents.

¹ Étude sur la cybersécurité des smart cities, FNCCR, Groupement Tactis, Devoteam, Parme Avocats – 2021

² Bâtiments connectés, Navettes autonomes, Utilisation généralisée des smartphones, Drones, Interopérabilité, Gestion de catastrophe, Géolocalisation, Données ouvertes et données citoyennes, Internet des objets, Vidéoprotection, Smart grids, Hypervision urbaine, Intelligence artificielle, Fédération d'identités, Hyperconnexion, Blockchain.

³ Règlement général sur la protection des données



DÉCHETS

BIENTÔT LE TRI À LA SOURCES DES BIODÉCHETS

Au 1^{er} janvier 2024, tous les ménages devront pouvoir disposer d'une solution de tri des biodéchets. Cette matière organique pourra alors être valorisée sous forme de compost ou transformée en gaz vert (méthanisation). Les collectivités peuvent mettre en œuvre différentes solutions complémentaires telles que des bacs séparés pour une collecte dédiée ou organiser le compostage. Dans ce sens, la FNCCR compte favoriser les synergies locales réunissant à la fois les acteurs des déchets et ceux de l'énergie à l'instar des syndicats d'énergie pour valoriser au mieux cette ressource renouvelable.

DONNÉES DES RÉSEAUX HEURISTIQUE

La FNCCR accueille durant trois ans Hafid Ait Sidi Hammou, chercheur doctorant au centre de sociologie de l'innovation (Mines Paris) dont les travaux portent sur le rôle de la donnée pour une maintenance durable des réseaux publics. Cette recherche, qui se réalise notamment via des échanges avec des adhérents de la FNCCR, a pour objectif d'étudier comment les acteurs publics des réseaux prêtent attention à leurs infrastructures et comment cette attention évolue, se traduit en données et en pratiques de maintenance (et plus largement dans la gestion patrimoniale). Que ce soit dans le cadre du projet France Data Réseau ou dans le cadre des DT-DICT, la thèse vise à éclairer différentes configurations de productions et d'usages de données et leurs effets dans la prise en compte de problématiques diverses de gestion de réseaux.

ÉNERGIES RENOUVELABLES

ON LÈVE (ENFIN) LE FREIN ?

Publiée en mars 2023, la loi d'accélération de la production des énergies renouvelables (EnR) déploie progressivement ses mesures notamment dans les territoires. Partie prenante de la construction du texte et entendue sur des points structurants, la FNCCR poursuit son implication dans la mise en œuvre pratique de cette accélération à l'échelle locale, en faveur des acteurs publics.



Crise du prix de l'énergie, risque de délestages électriques subis en hiver, voire en été, dérèglements climatiques... La France a plus que jamais besoin de diversifier sa production d'énergies décarbonées. Or, un développement parfois anarchique des projets et corollairement leur rejet par les populations ont généré de nombreux contentieux et un allongement des délais de réalisation. La loi d'accélération des EnR doit permettre une meilleure planification des projets en associant les élus locaux, de simplifier les procédures mais aussi d'assurer un partage de la valeur au cœur des territoires.

La FNCCR a été mobilisée tout au long du processus législatif, à la fois pour alimenter le travail des parlementaires mais aussi afin d'élaborer des propositions pour que le rôle des collectivités soit pleinement identifié dans le texte.

La FNCCR dénombre plusieurs victoires à l'issue de débats. Tout d'abord, sa proposition concernant le recours des collectivités aux contrats d'achat direct d'énergie (PPA) est enfin reconnue par la loi. Cet assouplissement de la commande publique permet désormais à une collectivité de contractualiser dans la durée avec un producteur d'énergies renouvelables, réduisant ainsi sa vulnérabilité à l'instabilité des prix de l'énergie.

L'hiver 2022 a été marqué par une crainte de rupture de l'alimentation électrique en période de pointe et le risque de déles-

tage. Pour y répondre, la Loi consacre, comme le souhaitait la FNCCR, le rôle des autorités organisatrices de la distribution d'énergie (AODE) en leur permettant de financer des actions de flexibilité avec le FACÉ, un fonds essentiellement dédié à financer les travaux d'électrification en zone rurale. Ces AODE sont par ailleurs des acteurs de premier plan pour la définition des fameuses zones d'accélération. Les communes peuvent s'appuyer sur leur AODE, en général de grands syndicats d'énergie, pour disposer de données utiles à l'identification des zones de développement des énergies renouvelables. En outre, les AODE ainsi que les sociétés d'économie mixte qu'elles ont pu créer demeurent des investisseurs publics de premier plan pour garantir des projets ayant de vraies retombées pour les territoires.

Enfin, la Loi prévoit que l'ADEME publie un rapport visant à faciliter la mise en œuvre de l'autoconsommation d'énergie par les collectivités. La FNCCR participe au groupe de travail d'experts sur le sujet et veillera à y faire un certain nombre de propositions en tenant compte des retours de ses adhérents.

La FNCCR déplore toutefois que la Loi ne soit pas allée plus loin sur certains aspects, notamment quant au rôle central des collectivités en matière de production d'EnR et quant à certaines contraintes qui peuvent continuer à freiner les projets.



ÉNERGIE

LA FNCCR ENGAGÉE AU CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉNERGIE POUR NOTRE AVENIR ÉNERGÉTIQUE

Instance incontournable pour l'élaboration des politiques énergétiques françaises, le « CSE » assure un lien fort entre les acteurs de l'énergie et l'État.

Ayant vu le jour en 2006, le Conseil supérieur de l'énergie est une instance consultative apparue pour remplacer le Conseil supérieur de l'électricité et du gaz de 1946. Elle est dite « consultative », et pour cause : elle a pour vocation de consulter les différentes parties prenantes du secteur de l'énergie sur les sujets saisis par le ministère. Ces discussions permettent ainsi de donner une voix aux différents acteurs impactés directement par la politique énergétique du Gouvernement.

Le CSE se réunit ainsi une à deux fois par mois, pour examiner les projets de textes réglementaires liés à l'énergie, et les conséquences de leur application. Son secrétariat général est assuré par la DGE^{*}. Il est présidé par Jean-Claude Fugit, député, aux côtés de la sénatrice Denise Saint-Pé, vice-Présidente du CSE et de la FNCCR.

Le conseil est composé de cinq collèges,

l'un constitué de parlementaires et les autres de représentants des consommateurs d'énergie, des entreprises, du personnel des industries, et enfin celui dédié aux collectivités territoriales. C'est au sein de ce dernier collège que siège la FNCCR.

Lors de la réunion, les sujets à l'ordre du jour sont tour à tour étudiés et débattus. À l'issue de ces échanges, c'est l'heure du vote : chaque projet de texte pour lequel le Conseil est consulté fait l'objet d'un avis, favorable ou défavorable. Le cas échéant, il peut également être amendé.

L'objectif de la FNCCR est de défendre le point de vue de ses adhérents, et de faire entendre les impacts de ces nouvelles réglementations sur les collectivités lors de la prise de décisions. Elle se prononce ainsi en faveur de l'intérêt général, de la gouvernance locale et de la cohésion territoriale.

^{*}Direction générale de l'énergie et du climat

LE CHIFFRE

121 collectivités, parmi près de 600 structures adhérentes à la FNCCR dans le domaine de l'eau, sont réunies au sein du réseau France eau publique. france-eaupublique.fr

ASSAINISSEMENT VERS UN DURCISSEMENT DES RÈGLES

Le cadre législatif européen a permis d'aligner les exigences des états membres en termes d'assainissement des eaux usées urbaines. Cependant, les enjeux sanitaires et environnementaux actuels et prévisibles, imposent de réhausser les niveaux de performance des systèmes d'assainissement.

La Commission européenne a publié en octobre 2022 sa proposition de DERU^{*} qui comprend la hausse des exigences de performance du traitement et réduction des déversements par temps de pluie, le traitement de micropolluants organiques, l'atteinte de la neutralité énergétique des stations de traitement de grande taille et l'encadrement strict des autorisations de raccordement des industriels.

La FNCCR souligne que le niveau d'exigence à l'échelle de l'UE ne tient pas compte de la diversité des situations locales et plaide pour une adéquation de ces exigences selon les enjeux locaux des ressources en eau.



^{*}Directive européenne des eaux résiduaires urbaines

FOURNITURE DE GAZ

TRISTE ÉTÉ POUR LES TARIFS RÉGLEMENTÉS

Les tarifs réglementés du gaz naturel ont pris fin le 1^{er} juillet 2023, malgré les demandes de nombreux acteurs, dont la FNCCR, visant à un report de cette date. Les consommateurs disposant encore de ces tarifs ont été « basculés » automatiquement vers des offres de marché proposées par Engie ou une entreprise locale de distribution de gaz (ELD), pour les territoires concernés.

La FNCCR redoute que la libéralisation totale de ce marché suscite

des pratiques commerciales offensives et peu transparentes : les consommateurs devront alors faire preuve de la plus grande vigilance. Ainsi, pour les aider à faire les bons choix, la FNCCR et des AODE proposent un guide conseil à leur intention, qui comprend un certain nombre de mises en garde.

Cf. « *Comment choisir une offre de fourniture de gaz naturel* »

- FNCCR/14.06.23

FOCUS

Fiat lux

Le Syndicat départemental d'énergie et d'équipement de Vendée (SYDEV) vient de finaliser les travaux de la mise en lumière d'un emblématique site vendéen, le Mont des Alouettes, non loin du Puy du Fou, dans la commune des Herbiers.

L'éclairage de cette propriété du Conseil départemental de Vendée a été totalement revu. Pour cette opération, le SYDEV a opté pour un chantier sans nuisances grâce

à l'utilisation de véhicules et de nacelles électriques. Les fourreaux existants ont été réutilisés pour assurer l'alimentation électrique de 51 luminaires LED.

Cette nouvelle installation a permis de diviser par près de cinq la consommation d'électricité du site. En outre, la mise en valeur nocturne est limitée à 22h.

L'illumination des moulins à vent et de la chapelle a obtenu un prix du concours lumière 2023 organisé par le Serce.



CEE Les certificats d'énergie

ENSEMBLE, ACCÉLÉRONS LA NOBILITÉ ÉNERGÉTIQUE

En 2023, on en fait + pour dépenser moins

Collectivités : réduisez vos charges et agissez pour la transition énergétique

La nouvelle phase du programme ACTEE, portée par la FNCCR, vise à accélérer la rénovation énergétique des bâtiments publics en France. Dès à présent, faites connaître votre collectivité pour obtenir le soutien financier du fonds « Chêne » dédié à l'identification des travaux à réaliser et à leur accompagnement.

PROGRAMME ACTEE
Financer et accompagner la rénovation énergétique des bâtiments publics

la Gazette
la Gazette de l'énergie

AMF
Association des maires de France

www.programme-cte-actee.fr
actee@fnccr.asia.fr

Le programme ACTEE est financé par le fonds d'investissement d'énergie d'urgence de la FNCCR.

BRÈVES

La chasse aux fuites et surconsommations d'eau

Dans un contexte de sécheresses à répétition, le Gouvernement lance une campagne de sensibilisation à la préservation de la ressource.

<https://www.gouvernement.fr/preservons-notre-ressource-en-eau>



Rénovation énergétique : le fonds « Chêne », c'est parti !

La nouvelle et troisième phase du programme ACTEE porté par la FNCCR démarre avec un appel à projets unique pour bénéficier du fonds « Chêne ».

Celui-ci sera lancé par période de candidatures jusqu'en 2026. Ce fonds est destiné à tous les profils de collectivités ainsi qu'à tous les types de bâtiments publics. Le programme est doté d'un budget global de 220 millions d'euros pendant trois ans.

100 % Territoire d'énergie

La marque identitaire et collective Territoire d'énergie poursuit son développement en France avec deux nouvelles structures adhérentes. Les syndicats d'énergie du Var et du Pas-de-Calais rejoignent ainsi plus de 50 Territoires d'énergie. D'aucuns ont par ailleurs renforcé leur usage de la marque. Ainsi, le SDEPA (64) et le SYDELA (44) ont changé leur identité pour devenir 100 % Territoire d'énergie dans leur communication.





Crédit : SYDEV

Forum biodéchets

Une centaine de personnes ont assisté le 24 avril dernier à un forum national dédié à la valorisation des biodéchets et aux gaz verts organisé par la FNCCR.

À l'issue des débats, la FNCCR et GRDF avaient prévu une conférence de presse pour rappeler leurs engagements communs en faveur des gaz verts. Ces derniers ont une importance stratégique dans un mix énergétique équilibré au profit de la décarbonation du pays et de la création de valeur dans les territoires. Les gaz verts apportent une solution vertueuse et pragmatique qui génère de nombreux co-bénéfices énergétiques, environnementaux et sociétaux tout en participant à la souveraineté énergétique de la France. Les gaz verts pourraient représenter 20 % de la consommation nationale en 2030.

À la recherche d'un bon poste

Les effets de la polycrise sanitaire et économique mondiale continuent de peser sur les filières d'approvisionnement : une situation à laquelle n'échappent pas les postes de transformation électriques HTA/BT.

Les délais de fourniture dépassent désormais les 12 mois d'attente, contre 8 à 10 semaines avant la crise. Les syndicats recommandent aujourd'hui à tous les acteurs privés et publics d'anticiper leurs demandes de raccordement, pour le bien des projets.

La FNCCR est engagée nationalement avec les acteurs de la filière pour débloquer la situation.

À fond le Fonds vert

Plusieurs syndicats d'énergie membres de la FNCCR ont été sélectionnés pour bénéficier des premières attributions du Fonds vert, notamment pour la rénovation de l'éclairage public ou des projets de rénovation énergétique.

Les syndicats d'énergie d'Ardèche, de Côte-d'Or, de Haute-Marne, du Var, de Seine-et-Marne et du Gers vont ainsi recevoir 3,6 millions d'euros (liste non exhaustive constituée au jour de l'édition).

De surcroît, les autres catégories d'adhérents de la FNCCR sont également lauréates de ce fonds, notamment dans le domaine de l'eau, avec par exemple un projet de lutte contre les inondations (GEMAPI) pour l'EP-TB Vilaine.



Var

L'ÉCLAIRAGE PUBLIC EN MODE SMART

Territoire d'énergie Var (Symielec) vient de finaliser le déploiement de ses 1 152 armoires connectées permettant de commander et de surveiller à distance 30 741 points lumineux. Ce dispositif d'envergure, financé par le fonds européen FEDER à 70 % et complété par le syndicat d'énergie à hauteur de 15 %, permet un pilotage très fin de l'éclairage public jusqu'à l'armoire : gestion des coupures, facilitation de la maintenance du réseau, suivi des consommations et réduction des nuisances lumineuses pour la faune et la flore.



Maine-et-Loire

LES HAIES BOÇAGÈRES GARDIENNES DE LA QUALITÉ DE L'EAU

Dans les zones de protection des captages d'eau potable, soit plus de 15 % de son territoire, l'Agglomération de Cholet accompagne le rétablissement des haies par les agriculteurs. Les haies ralentissent l'écoulement des eaux de pluie vers les milieux récepteurs, permettant à l'eau de pénétrer le sol et évitant l'eutrophisation due au phosphore. Les haies sont complétées par le développement de zones enherbées, le retravail des fossés et la création de prairies.

L'accompagnement commence par la réalisation de diagnostics. Au cours des trois dernières années, 168 exploitations agricoles ont été diagnostiquées. Les linéaires de haies existantes et leur état sont évalués en fonction du classement établi par la Sèvre Nantaise.

Chaque exploitant reçoit ensuite des préconisations d'entretien de ses linéaires de haies. Les parcelles à risque nécessitant d'être renforcées sont également identifiées. Ainsi, il est proposé aux agriculteurs de couper des parcelles dont la pente supérieure à 3 % dépasse 80 mètres.

Une convention est signée avec les agriculteurs, qui s'engagent à entretenir et à planter au moins 60 % des haies identifiées comme étant nécessaires pour la préservation de la qualité de l'eau. Ce dispositif de plantation de haies s'inscrit dans le cadre du programme Liger Bocage des Pays de la Loire, où le service eau potable et espaces naturels de l'Agglomération du Choletais est opérateur de territoire pour les aires de captages.



Horloge connectée

Isère

ACCÉDER À LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DU PATRIMOINE PUBLIC



En Isère, pour les petites collectivités qui ne disposent pas du budget nécessaire pour entreprendre d'importants travaux de rénovation énergétique de leur patrimoine public, et pour lesquelles le dispositif CEE n'est pas

adapté, Territoire d'énergie Isère a mis en place une aide répondant aux enjeux. Intitulée Isère-nov' et créée en 2022, cette aide peut atteindre jusqu'à 16 000 € par projet. Durant sa première année de lancement, 48 projets ont été soutenus. Grâce à son succès et au soutien des conseillers en énergie partagés, la subvention a été reconduite pour l'année 2023.

ISEREnov'
par TE38

Bienvenue aux nouveaux adhérents FNCCR

Communauté de communes Bugey Sud (01) • LEA - Les Energies de l'Ain (01) • Commune de Capdenac Gare (12) • Syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable des rives du Tarn (12) • Syndicat mixte des eaux Sud Calvados (14) • Communauté de communes Terres du Haut Berry (18) • Dinan Agglomération (22) • Doubs THD (25) • Syndicat mixte des eaux du Bas Rouillon et de Citelle (26) • Energies en Finistère (29) • Siaepa des vallées de l'Isle et de la Dronne (33) • Régie des eaux du Siaepavid (33) • Régie malouine de l'eau (35) • Syndicat intercommunal d'assainissement de St Briac - St Lunaire (35) • Département de la Loire (42) • Sydel énergie 44 (44) • Loiret énergie (45) • Syndicat Aquareso (46) • Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (49) • Société énergie Mayenne • Ville de Thionville (57) • Communauté de communes Argentan intercom (61) • Syndicat mixte de l'eau de la région d'Issoire et des communes de la banlieue Sud Clermontoise (63) • Enr 64 (64) • Commune de Bagnères-de-Bigorre (65) • Christian Klinger, sénateur du Haut-Rhin (68) • Commune de Belleville-en-Beaujolais (69) • Eau publique du Grand Lyon (69) • Communauté de communes Saône Beaujolais (69) • Syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable de Rouessé-Fontaine (72) • Syndicat des eaux de Rocailles et de Bellecombe (74) • Communauté d'agglomération du Bocage Bressuirais (79) • Syndicat intercommunal de chauffage urbain de Choisy-Vitry (94) • Syndicat mixte d'énergie de la Guyane (973)

Ille-et-Vilaine

LA GÉOTHERMIE PREND LE MÉTRO

Avec la mise en service de ses quatre stations de métro souterraines récupératrices de chaleur, Rennes métropole voit aboutir une expérimentation inédite, initiée dès l'origine du projet de construction de la ligne B du métro automatique. Cette innovation de boucles tempérées s'inscrit dans la stratégie globale des réseaux de chaleur de la métropole rennaise. Le principe semble simple, mais soulève de nombreux défis. La technologie est celle de la géothermie, qui consiste à récupérer la chaleur du sol afin d'alimenter les immeubles au-dessus de ces stations. Le système repose sur la mise en place de tuyaux caloporteurs dans les structures de génie civil complexes des stations, en préservant la tenue structurelle de chaque ouvrage dans les différentes phases. En matière énergétique, la so-

lution répond à l'enjeu de réduction des gaz à effet de serre, par la production d'une énergie 100 % renouvelable ayant un très faible impact au sol et un taux de rentabilité économique intéressant. La géothermie couvre jusqu'à 80 % des besoins de chaleur (ou de froid). La réplique du modèle réside dans l'anticipation très en amont et la coordination de l'ensemble de la chaîne de valeur et des acteurs en présence.

En chiffres, le surcoût d'investissement est estimé à 500 000 € autofinancé par Rennes métropole, 7 300 m² de surfaces d'échanges thermiques activées, 109 logements chauffés, deux sites de bureaux et des commerces. Côté consommateurs, l'énergie est gratuite et seule la maintenance fait l'objet de faibles charges d'exploitation.



Isère

PRÉVENIR LES RISQUES SANITAIRES DES EAUX

Depuis 2005, le syndicat départemental Symideau exerce les compétences de l'eau potable et de l'assainissement dans le territoire des Abrets en Isère. En ce début d'année, il boucle la phase d'état des lieux de son PGSSE (Plan de gestion de la sécurité sanitaire des eaux). Initiée sur incitation de l'ARS, la démarche sera mise en place par un agent dédié. Le syndicat fait partie des premiers à établir cette approche globale qui vise à garantir en permanence

la sécurité sanitaire de l'alimentation en eau destinée à la consommation humaine.



Calvados

UN ESCAPE GAME INÉDIT SUR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Cette année, la Maison de l'énergie du Calvados innove. Pour sa quatrième exposition depuis sa création en 2005, le SDEC Énergie a créé un escape game dont les scénarios de jeu sont adaptés de l'univers de la Fondation GOOD PLANET intitulé « Mission Énergie ».

Le jeu a été inauguré en mai dernier par Yann Arthus-Bertrand, célèbre photographe et réalisateur, qui est également le président de la fondation. À peine inaugurée, l'activité affiche déjà complet. Dans ce jeu immersif, les élèves et le grand public sont invités à relever le défi de remonter le temps afin d'identifier les choix énergétiques dans trois espaces temporels différents : 1927, 1989 et 2030. Il s'agit d'une réponse ludique et participative à l'enjeu parfois anxiogène de la transition énergétique. Par petits groupes, les participants se transforment en agents de la SAGE (Société anti gaspillage énergétique) et ont pour mission de trouver, en environ deux heures, le mix énergétique idéal qui répond aux besoins tout en préservant les ressources. Cette animation originale est prévue pour une demi-journée, en complément d'ateliers scientifiques animés par des associations environnementales locales.



AGENDA

SALON INNOPOLIS

19 et 20 septembre 2023

Espace Champerret - Paris

Le département numérique de la FNCCR vous présente ses actions pour les territoires connectés et la cybersécurité.

CONGRÈS GAZELEC

16 au 18 octobre 2023

Hôtel Pullman Montparnasse - Paris

La FNCCR interviendra à l'occasion de ce grand rendez-vous des acteurs de l'énergie, lors de la table-ronde PPA du 17 octobre.

HORIZON HYDROGENE

28 et 29 novembre 2023

Rive Montparnasse - Paris

La FNCCR est partenaire de cet événement dédié à l'émergence de l'hydrogène dans les territoires.

FORUM DE LA FNCCR

«NUMERIQUE»

9 novembre 2023

Espace du Centenaire (RATP) - Paris

Gratuit pour les adhérents de la FNCCR.



FORUM DE LA FNCCR

«ECLAIRAGE PUBLIC»

7 décembre 2023

Espace du Centenaire (RATP) - Paris

Gratuit pour les adhérents de la FNCCR.

Tous nos événements sur :

www.fnccr.asso.fr

SALON DES MAIRES DE FRANCE

21 au 23 novembre 2023

Porte de Versailles - Paris

Stand animé par les collectivités adhérentes de la FNCCR.

Nouveau : un stand dédié au programme ACTEE installé à proximité.



On vous en parle

Ecoloustics

La FNCCR a organisé la 6^e édition du concours Ecoloustics pendant l'année scolaire 2022-2023, qui avait pour thème « Mon territoire fait sa transition énergétique, et moi dans tout ça ? ». Destiné aux classes de cycle 3 (CM1, CM2 et 6e), il propose aux élèves de réfléchir aux énergies de demain dans leur commune, en s'appuyant sur leur connaissance du modèle actuel de production et de consommation, mais aussi en menant des recherches historiques sur la production et la consommation d'énergie.

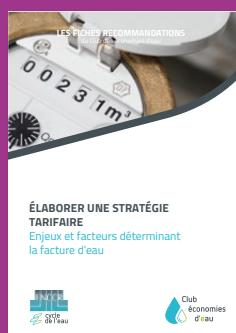
Primées dans un 1^{er} temps à l'échelle de leur département, les écoles de Plo-modiern (CE2-CM1-CM2) dans le Finistère, de Belforêt-en-Perche (CM1-CM2) dans l'Orne, de Sansais (CM2) dans les Deux-Sèvres et d'Angliers (CE2-CM1-CM2) dans la Vienne ont été désignées comme lauréats nationaux de cette édition.

Le concours Ecoloustics intègre une forte dimension pédagogique sous le haut patronage du ministère de l'Éducation nationale. Les organisateurs locaux entretiennent des relations avec les académies pour construire les actions dans leurs territoires. Dans ce cadre, les

élèves et leurs enseignants ont pu bénéficier de ressources, d'animations en classe, de visites de sites de production d'énergie renouvelable ou rencontrer des élus et des acteurs de leur territoire, pour découvrir de manière pratique les enjeux de la transition énergétique. Au total, quelque 100 enfants et accompagnants ont été invités au siège de la FNCCR à Paris pour recevoir leurs prix et visiter la Cité des sciences.



NOS DERNIÈRES PUBLICATIONS



Guide pour l'achat de gaz par les particuliers publié localement par des adhérents de la FNCCR



fnccr.asso.fr